



**RÉGION  
AUVERGNE- RHÔNE-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N° 84-2023-167

PUBLIÉ LE 7 JUILLET 2023

# Sommaire

## **4\_SGAMI Sud Est\_Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud Est / 84\_SGAMI Sud Est\_Bureau du recrutement\_DRH**

84-2023-07-06-00010 - ARRETE PREFECTORAL COMPLEMENTAIRE N° SGAMISED RH-BZREC- 2023-07-07-01[??]fixant la liste des candidats agréés pour l'emploi de gardien de la paix de la Police nationale dans le ressort du SGAMI Sud-Est - Session du 21 septembre 2021 - V6 (2 pages) Page 3

## **84\_ARS\_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'autonomie planification**

84-2023-03-31-00013 - 2023-14-0128 EAM L'Orgeole prorog (3 pages) Page 5

## **84\_ARS\_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'autonomie ressources**

84-2023-07-06-00008 - 2023-13-0852 310025010 SAS KORIAN SANTE 73 (3 pages) Page 8

84-2023-07-06-00007 - 2023-13-0853 730789997 EHPAD LE HOME DU VERNAY (3 pages) Page 11

84-2023-07-06-00006 - 2023-13-0854 380782698 CH DE LA TOUR DU PIN 38 (3 pages) Page 14

## **84\_ARS\_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins pilotage**

84-2023-07-06-00009 - ARS DOS 2023 07 06 17 0362 (1 page) Page 17

## **84\_ARS\_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins professions**

84-2023-07-06-00005 - Arrêté n°2023-19-0157 portant modification de l'arrêté n°2021-19-0182 du 8 juillet 2021 relatif à la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière (27 pages) Page 18

## **84\_DREETS\_Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes /**

84-2023-07-07-00001 - Arrêté 2023-128 du 7 juillet 2023 relatif à l'agrément temporaire de l'opérateur OXYGENE dans le cadre des séjours de vacances adaptées organisées (VAO) (2 pages) Page 45



**ARRETE PREFECTORAL COMPLEMENTAIRE N° SGAMISED RH-BZREC- 2023-07-07-01**

**fixant la liste des candidats agréés pour l'emploi de gardien de la paix de la Police nationale dans le ressort du SGAMI Sud-Est - Session du 21 septembre 2021 - V6**

**La Préfète de la zone de défense et de sécurité sud-est**

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, notamment ses articles L.242-2 et suivants et R.242-3 et suivants ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**VU** la loi N° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

**VU** la loi N° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

**VU** la loi N° 2020-734 du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes, ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne ;

**VU** le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation de médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

**VU** le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

**VU** le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

**VU** le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;

**VU** le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

**VU** le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences des diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

**VU** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

**VU** le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

**VU** l'arrêté du 02 août 2010 modifié relatif aux conditions d'aptitudes physiques particulières pour l'accès aux emplois de certains corps de fonctionnaires ;

**VU** l'arrêté du 18 octobre 2012 modifié relatif aux épreuves d'exercices physiques des concours pour le recrutement des commissaires de police, officiers de police et gardiens de la paix de la police nationale ;

**VU** l'arrêté ministériel du 30 décembre 2005 modifié, portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

**VU** l'arrêté ministériel du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;

**VU** l'arrêté ministériel du 20 janvier 2020 fixant les règles d'organisation générale, la nature des concours de gardiens de la paix de la police nationale ;

**VU** l'arrêté ministériel du 16 avril 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture des concours de gardiens de la paix de la police nationale ;

**VU** l'arrêté du 11 mai 2021 portant pour la session de concours 2021 adaptation des épreuves des concours externe et internes de gardien de la paix de la police nationale pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID -19

**VU** l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021 fixant la composition du jury national du recrutement de gardien de la paix – session du 21 septembre 2021 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 14 septembre 2021 fixant, au titre de la session du 21 septembre 2021, le nombre de postes offerts aux concours de gardien de la paix de la police nationale ouverts par arrêté du 23 juillet 2021 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2021 fixant la composition du jury chargé de la notation de l'épreuve orale d'admission d'entretien des concours interne et externe de gardien de la paix de la police nationale, session du 21 septembre 2021 pour le Secrétariat Général pour l'Administration du ministère de l'Intérieur Sud-est ;

Sur la proposition de Monsieur le Préfet délégué pour la défense et la sécurité,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** – La liste des candidats déclarés admis sur **liste principale** dans le ressort du SGAMI Sud-Est au **second concours interne à affectation nationale de gardien de la paix** – session du 21 septembre 2021, dont la candidature est agréée est complété comme suit :

**MAGALHAES ANTOINE**

**ARTICLE 2** – Monsieur le Préfet délégué pour la défense et la sécurité est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 6 juillet 2023

Pour la Préfète et par délégation,  
La Directrice des ressources humaines

Audrey MAYOL

**Arrêté ARS N°2023-14-0128**

**Arrêté Départemental n°ARCD-DAPAH-2023-0126**

**Portant prorogation de l'autorisation de fonctionnement de l'Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM) « EAM L'ORGEOLE » situé à AVEIZE (69610) et modification de l'adresse**

*GESTIONNAIRE : FONDATION PARTAGE ET VIE*

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Officier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du mérite

**Le Président du Conseil départemental du Rhône**

Vu le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation), sections première et troisième, du chapitre deux, sections première et quatrième du chapitre trois ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu les arrêtés n°2018-1921, 2018-1922, 2018-1923 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2<sup>ème</sup> génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;

Vu le schéma départemental en vigueur ;

Vu l'arrêté conjoint Préfectoral n°2009-129 et Départemental n°ARCG-SEPH-2009-0032 en date du 23 juin 2009 autorisant la Fondation Caisses d'Épargne pour la Solidarité à la création du Foyer d'Accueil Médicalisé « FAM L'ORGEOLE » à AVEIZE (69610) ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2016 approuvant les modifications apportées au titre et aux statuts de la Fondation Caisses d'Épargne pour la Solidarité, devenant la Fondation Partage et Vie ;

Vu l'arrêté conjoint ARS n°2022-14-0166 et Départemental n°ARCD-DAPAPH-2022-0029 du 22 août 2022 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) « FAM L'ORGEOLE » situé à AVEIZE (69610) par le changement de dénomination de l'établissement en « EAM L'Orgeole », et la mise en œuvre dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux de la nouvelle nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Considérant l'échéance de l'autorisation au 23 juin 2024 pour le fonctionnement de la structure, et les délais nécessaires à la réalisation d'une évaluation de la structure, conformément aux dispositions de l'article L.313-7 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant la nécessité de proroger l'autorisation afin que l'établissement puisse produire une évaluation externe avant renouvellement ;

Considérant le certificat d'adressage de la Mairie d'Aveize attestant la nouvelle adresse de la structure au 950 Route de Pont Grizon à AVEIZE ;

## ARRÊTENT

**Article 1<sup>er</sup>** : L'autorisation visée à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles délivrée à la Fondation Partage et Vie pour le fonctionnement de l'Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM) « EAM L'ORGEOLE » sis Lieu-dit l'Argentière à AVEIZE (69610) est modifiée par :

- la prorogation de l'autorisation de fonctionnement de l'établissement jusqu'au 23 juin 2026 ;
- la modification de l'adresse de la structure au 980 route de Pont Grizon à AVEIZE (69610).

**Article 2** : Le renouvellement de l'autorisation au 23 juin 2026 pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 23 juin 2041, est subordonné aux résultats de l'évaluation ou des évaluations mentionnée à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L 313-5 du même code, qui sera transmise au plus tard le 23 juin 2024.

**Article 3** : Les caractéristiques de la présente décision sont enregistrées comme suit au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux FINESS (voir annexe).

**Article 4** : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance des autorités compétentes, selon les termes de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans leur accord.

**Article 5** : Dans les deux mois suivant sa notification à l'intéressé ou sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Département du Rhône, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n° 2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6** : Le Directeur de la délégation départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et le Président du Département du Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et sur le site [www.rhone.fr](http://www.rhone.fr).

Fait à Lyon, le 31/03/2023

En trois exemplaires

Le Directeur général  
de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes  
Pour le Directeur Général et par délégation,  
Le directeur de l'autonomie  
Raphaël GLABI

Thomas RAVIER-Vice-président  
Solidarité et autonomie

## Annexe FINESS

### Mouvements FINESS : Prorogation de l'autorisation de fonctionnement et modification de l'adresse

**Entité juridique :** FONDATION PARTAGE ET VIE  
**Adresse :** 11 rue de la Vanne - CS 20018 - 92120 MONTROUGE  
**N° FINESS EJ :** 92 002 856 0  
**Statut :** 63 - Fondation

**Etablissement :** EAM L'ORGEOLE  
**Ancienne adresse :** Lieu-dit l'Argentière - 69610 AVEIZE  
**Nouvelle adresse :** 980 Route de Pont Grizon – 69610 AVEIZE  
**N° FINESS ET :** 69 003 248 7  
**Catégorie :** 448 - Etablissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour Personnes handicapées (EAM)

#### Equipements :

Triplet					
n°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Dernier arrêté
1	966 Accueil et accompagnement médicalisé personnes handicapées	11 Hébergement Complet Internat	438 Cérébro lésés	25	Le présent arrêté
2	966 Accueil et accompagnement médicalisé personnes handicapées	40 Accueil temporaire avec hébergement	438 Cérébro lésés	5	Le présent arrêté

#### Conventions :

N°	CONVENTION	DATE CONVENTION
01	CPOM	27/12/2019

DECISION TARIFAIRE N°24224 PORTANT MODIFICATION POUR 2023 DU MONTANT ET  
DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT  
PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE  
SAS KORIAN SANTE - 310025010

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS  
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD KORIAN FONTAINE  
SAINT MARTIN - 730009420

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD LE NYMPHEA - 730009859

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU l'arrêté du 24/04/2023 fixant pour 2023 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 08/06/2023 ;
- VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame, COURREGES, Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant la décision tarifaire initiale n° 3590 en date du 20 juin 2023

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> A compter du 01/01/2023 au titre de 2023, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée SAS KORIAN SANTE (310025010), a été fixée à 1 963 345,42 €, dont 0,00 € à titre non reconductible.

Les données de tarification relative aux SSIAD et SPASAD (pour leur partie relative aux soins) sont provisoires, dans l'attente de la publication de l'arrêté fixant le montant des différents forfaits et majorations applicables au titre de l'exercice 2023.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2023 étant également mentionnés.

**- personnes âgées : 1 963 345,42 €**

FINESS	Dotations (en €)					
	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
730009420	1 584 006,95	0,00	0,00	24 747,74	0,00	0,00
730009859	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	354 590,73

FINESS	Prix de journée (en €)			
	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730009420	54,88	33,99	0,00	0,00
730009859	0,00	0,00	0,00	35,98

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 163 612,12 €.

Article 2 A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 963 345,42 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

**- personnes âgées : 1 963 345,42 €**

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
730009420	1 584 006,95	0,00	0,00	24 747,74	0,00	0,00
730009859	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	354 590,73

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
730009420	54,88	33,99	0,00	0,00
730009859	0,00	0,00	0,00	35,98

Pour 2024, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 163 612,12 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, Rue Duguesclin, LYON, 69433 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SAS KORIAN SANTE 310025010 et aux structures concernées.

Fait à Lyon, le 06 juillet 2023

Pour la Directrice Générale et par délégation  
La Chef du Pôle Personnes Agées  
Christelle SANITAS

DECISION TARIFAIRE N°22198 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE  
SOINS POUR 2023 DE  
EHPAD LE HOME DU VERNAY - 730789997

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU l'arrêté du 24/04/2023 fixant pour 2023 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 08/06/2023 ;
- VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame COURREGES Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dénommée EHPAD LE HOME DU VERNAY (730789997) gérée par l'entité dénommée SAS HOLDCO 3 (750069924) ;

Considérant la décision tarifaire initiale n° 3590 en date du 20 juin 2023

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> A compter du 01/01/2023, le forfait global de soins est fixé à 522 653,24 € au titre de 2023, dont 0,00 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 43 554,44 €.

Pour 2023, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	522 653,24	0
UHR	0,00	0
PASA	0,00	0
Hébergement Temporaire	0,00	0
Accueil de jour	0,00	0

Article 2 A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 522 653,24 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	522 653,24	0
UHR	0,00	0
PASA	0,00	0
Hébergement Temporaire	0,00	0
Accueil de jour	0,00	0

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 43 554,44 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184 Rue Duguesclin, LYON, 69433 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SAS HOLDCO 3 (750069924) et à l'établissement concerné.

Fait à Lyon, le 04 juillet 2023

Pour la Directrice Générale et par délégation  
La Chef du Pôle Personnes Agées  
Christelle SANITAS

DECISION TARIFAIRE N°24412 PORTANT MODIFICATION POUR 2023 DU MONTANT ET  
DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT  
PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE  
CH DE LA TOUR DU PIN - 380782698

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS  
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD DE L'HOP LOCAL DE  
LA TOUR DU PIN - 380794594

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU l'arrêté du 24/04/2023 fixant pour 2023 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 08/06/2023 ;
- VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame, COURREGES, Cécile en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant la décision tarifaire initiale n° 4254 en date du 20 juin 2023

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> A compter du  
01/01/2023  
au titre de 2023, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CH DE

LA TOUR DU PIN (380782698), a été fixée à 1 859 370,38 €, dont -35 700,00 € à titre non reconductible.

Les données de tarification relative aux SSIAD et SPASAD (pour leur partie relative aux soins) sont provisoires, dans l'attente de la publication de l'arrêté fixant le montant des différents forfaits et majorations applicables au titre de l'exercice 2023.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2023 étant également mentionnés.

**- personnes âgées : 1 859 370,38 €**

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
380794594	1 676 154,08	0,00	0,00	107 100,00	76 116,30	0,00

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
380794594	68,91	13,87	72,22	0,00

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 154 947,53 €.

Article 2 A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 895 070,38 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

**- personnes âgées : 1 895 070,38 €**

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
380794594	1 676 154,08	0,00	0,00	142 800,00	76 116,30	0,00

FINESS	Prix de journée (en €)			
	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
380794594	68,91	18,50	72,22	0,00

Pour 2024, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 157 922,53 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, Rue Duguesclin, LYON, 69433 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CH DE LA TOUR DU PIN 380782698) et aux structures concernées.

Fait à Lyon,

le 06 juin 2023

Pour la Directrice Générale et par délégation  
La Chef du Pôle Personnes Agées  
Christelle SANITAS

**ARS\_DOS\_2023\_07\_06\_17\_0362**

modifiant l'arrêté n° 2022-17-0303 du 18 juillet 2022 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie à GLEIZE (69)

**La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes**

**Vu** le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;

**Vu** l'arrêté n° 2022-17-0303 du 18 juillet 2022 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie à GLEIZE (69) concernant la Pharmacie des Acacias dont le numéro de licence est 69#001426 ;

**Considérant** le certificat de numérotage et d'adressage de la mairie de Gleizé en date du 14 février 2022 ;

**Considérant** le courrier électronique du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens en date du 4 juillet 2023 confirmant la localisation effective de la Pharmacie des Acacias et justifié par Monsieur LANTERNIER, titulaire de la « SELARL Pharmacie des Acacias »;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté n° 2022-17-0303 du 18 juillet 2022 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie à GLEIZE (69400) est modifié comme suit :

Dans l'article 1, les mots « 3 rue d'Anini » sont remplacés par les mots « 31 rue d'Anini ».

**Article 2** : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un recours administratif auprès de Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, pouvant être introduit par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : La directrice de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Lyon, le 6 juillet 2023

Pour la Directrice Générale et par délégation  
La responsable du pôle pharmacie biologie,

Catherine PERROT

**Arrêté N°2023-19-0157**

Portant modification de l'arrêté n°2021-19-0182 du 8 juillet 2021 relatif à la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière

**La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Vu le code de la santé publique notamment ses articles R.6152-5-1, R.6152-347, R.6152-404-1, R.6152-508-1, D.6152-23-1, D.6152-356, D.6152-417, D.6152-417 et D.6152-514-1 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2017-326 du 14 mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;

Vu le décret n° 2017-327 du 14 mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant cessation de fonctions et nomination de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté n°2021-19-0182 du 8 juillet 2021 modifié portant fixation de la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière ;

Vu l'arrêté du 5 février 2022 modifiant l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;

Considérant l'avis de la commission régionale paritaire en date du 23 juin 2023 ;

Considérant que la liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante a été proposée à la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne-Rhône-Alpes par les directeurs d'établissements après concertation au sein des groupements hospitaliers de territoire ;

Considérant les données relatives aux vacances de postes de praticiens hospitaliers suite au second tour de recrutement 2022 ;

Considérant l'attention particulière qui doit être portée à des établissements en raison de leur rôle dans l'offre de soins sur le territoire ;

Considérant les critères de priorisation proposés par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et l'avis favorable de la commission régionale paritaire en date du 23 juin 2023 ;

## ARRÊTE

### Article 1

La liste des postes de la région Auvergne-Rhône-Alpes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante est fixée pour les établissements et spécialités conformément à l'annexe du présent arrêté.

### Article 2

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Un recours peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### Article 3

La Directrice de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et les Directeurs des établissements publics de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon le 6 juillet 2023

La Directrice Générale  
De l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

Madame Cécile COURREGES

<b>GHT</b>	<b>Etablissement</b>	<b>Spécialités</b>	<b>Postes attribués pour la PECH 2023</b>
Alpes Dauphiné	CHG de La Mure	Médecine générale	1
Alpes Dauphiné	CHU de Grenoble	Psychiatrie	6
Alpes Dauphiné	CHU de Grenoble	Médecine générale	11
Alpes Dauphiné	CHU de Grenoble	Anatomie et cytologie pathologiques	5
Alpes Dauphiné	CHG de Saint-Egrève (Alpes - Isère)	Psychiatrie	10
<b>Total GHT Alpes Dauphiné</b>			<b>33</b>
Bresse Haut Bugey	CHG de Hauteville-Lompnes (L'Albarine)	Médecine générale	9
Bresse Haut Bugey	CHG de Hauteville-Lompnes (L'Albarine)	Médecine physique et de réadaptation	2
Bresse Haut Bugey	CHG de Hauteville-Lompnes (L'Albarine)	Pneumologie	1
Bresse Haut Bugey	CHG de Hauteville-Lompnes (L'Albarine)	Gériatrie	2
Bresse Haut Bugey	CHG de Oyonnax (Haut Bugey)	Pédiatrie	1
Bresse Haut Bugey	CHG de Oyonnax (Haut Bugey)	Médecine générale	1

Bresse Haut Bugéy	CHG de Oyonnax (Haut Bugéy)	Médecine d'urgence	2
Bresse Haut Bugéy	CHG de Bourg-en-Bresse (Fleyriat)	Pneumologie	1
Bresse Haut Bugéy	CHG de Bourg-en-Bresse (Fleyriat)	Médecine générale	2
Bresse Haut Bugéy	CHG de Bourg-en-Bresse (Fleyriat)	Maladies infectieuses et tropicales	1
Bresse Haut Bugéy	CHG de Bourg-en-Bresse (Fleyriat)	Néphrologie	1
Bresse Haut Bugéy	CHG de Bourg-en-Bresse (Fleyriat)	Endocrinologie-diabétologie-nutrition	1
Bresse Haut Bugéy	CHG de Bourg-en-Bresse (Fleyriat)	Médecine d'urgence	4
Bresse Haut Bugéy	CHG de Bourg-en-Bresse (Fleyriat)	Médecine cardiovasculaire	2
Bresse Haut Bugéy	CHG de Bourg-en-Bresse (Fleyriat)	Gériatrie	2
Bresse Haut Bugéy	CHG de Bourg-en-Bresse (Fleyriat)	Médecine physique et de réadaptation	1
<b>Total GHT Bresse Haut Bugéy</b>			<b>33</b>
Cantal	CHG de Saint-Flour	Gynécologie obstétrique	2
Cantal	CHG de Saint-Flour	Médecine d'urgence	3
Cantal	CHG de Saint-Flour	Anesthésie-réanimation	1
Cantal	CHG de Saint-Flour	Radiologie et imagerie médicale	1

Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Anesthésie-réanimation	6
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Médecine d'urgence	4
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Médecine intensive-réanimation	2
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Psychiatrie	3
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Médecine générale	3
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Gynécologie obstétrique	3
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Biologie médicale	1
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Radiologie et imagerie médicale	3
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Chirurgie orthopédique et traumatologique	1
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Chirurgie vasculaire	1
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Neurologie	2
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Rhumatologie	2
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Pneumologie	2
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Pédiatrie	2
Cantal	CHG de Aurillac (Henri-Mondor)	Gériatrie	2

Cantal	CHG de Mauriac	Médecine générale	1
Cantal	CHG de Mauriac	Gériatrie	1
Cantal	CHG de Mauriac	Médecine d'urgence	1
Cantal	CHG de Murat	Médecine générale	1
<b>Total GHT Cantal</b>			<b>48</b>
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Privas (CH des Vals d'Ardèche)	Médecine générale	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Privas (CH des Vals d'Ardèche)	Gériatrie	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Privas (CH des Vals d'Ardèche)	Chirurgie orthopédique et traumatologique	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Privas (CH des Vals d'Ardèche)	Ophthalmologie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Privas (CH des Vals d'Ardèche)	Médecine d'urgence	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Privas (CH des Vals d'Ardèche)	Pharmacie polyvalente et pharmacie hospitalière	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Hépatogastro-entérologie	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Neurologie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Médecine et santé au travail	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Oncologie	1

Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Anesthésie-réanimation	3
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Urologie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Ophtalmologie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Médecine générale	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Gériatrie	4
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Médecine d'urgence	4
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Pédiatrie	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Radiologie et imagerie médicale	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Gynécologie obstétrique	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Endocrinologie- diabétologie-nutrition	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Médecine cardiovasculaire	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Biologie médicale	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Pharmacie polyvalente et pharmacie hospitalière	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Médecine physique et de réadaptation	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Aubenas (Ardèche Méridionale)	Rhumatologie	1

Drôme Ardèche Vercors	CHG de Le Cheylard	Gériatrie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Lamastre	Gériatrie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Lamastre	Médecine générale	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Tournon-sur-Rhône	Gériatrie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Valence	Gynécologie obstétrique	3
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Valence	Pédiatrie	5
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Valence	Ophthalmologie	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Valence	Chirurgie orthopédique et traumatologique	3
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Valence	Anesthésie-réanimation	8
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Valence	Médecine d'urgence	10
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Valence	Médecine générale	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Valence	Médecine nucléaire	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Valence	Santé publique	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Valence	Oncologie	4
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Valence	Hématologie	3

Drôme Ardèche Vercors	CHG de Montélimar (Groupement Hospitalier Portes de Provence)"	Médecine générale	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Montélimar (Groupement Hospitalier Portes de Provence)"	Anesthésie-réanimation	5
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Montélimar (Groupement Hospitalier Portes de Provence)"	Oto-rhino-laryngologie - chirurgie cervico-faciale	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Montélimar (Groupement Hospitalier Portes de Provence)"	Gynécologie obstétrique	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Montélimar (Groupement Hospitalier Portes de Provence)"	Hépatogastro-entérologie	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Montélimar (Groupement Hospitalier Portes de Provence)"	Médecine cardiovasculaire	4
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Montélimar (Groupement Hospitalier Portes de Provence)"	Pneumologie	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Montélimar (Groupement Hospitalier Portes de Provence)"	Gériatrie	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Montélimar (Groupement Hospitalier Portes de Provence)"	Pédiatrie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Die	Médecine cardiovasculaire	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Die	Radiologie et imagerie médicale	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Die	Médecine générale	3
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Die	Gériatrie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Die	Médecine d'urgence	6
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Die	Médecine physique et de réadaptation	1

Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Radiologie et imagerie médicale	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Médecine générale	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Médecine et santé au travail	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Gériatrie	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Médecine cardiovasculaire	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Médecine physique et de réadaptation	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Pédiatrie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Médecine d'urgence	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Anesthésie-réanimation	3
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Oto-rhino-laryngologie - chirurgie cervico-faciale	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Ophthalmologie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Oncologie	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Romans-sur-Isère (hôpitaux Drôme Nord)	Hépto-gastro-entérologie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Crest	Médecine cardiovasculaire	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Crest	Anesthésie-réanimation	2

Drôme Ardèche Vercors	CHG de Crest	Médecine générale	4
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Crest	Hépatogastro-entérologie	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Crest	Médecine d'urgence	2
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Crest	Radiologie et imagerie médicale	1
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Montéluçon (CH Drôme- Vivarais)	Psychiatrie	6
Drôme Ardèche Vercors	CHG de Saint-Marcellin	Médecine générale	1
<b>Total GHT Drôme Ardèche Vercors</b>			<b>162</b>
Haute Loire	CHG de Le Puy-en-Velay	Médecine générale	1
Haute Loire	CHG de Le Puy-en-Velay	Gériatrie	1
Haute Loire	CHG de Le Puy-en-Velay	Pneumologie	2
Haute Loire	CHG de Le Puy-en-Velay	Anesthésie-réanimation	4
Haute Loire	CHG de Le Puy-en-Velay	Chirurgie vasculaire	1
Haute Loire	CHG de Le Puy-en-Velay	Oto-rhino-laryngologie - chirurgie cervico-faciale	1
Haute Loire	CHG de Le Puy-en-Velay	Médecine d'urgence	3
Haute Loire	CHG de Le Puy-en-Velay	Médecine cardiovasculaire	2

Haute Loire	CHG de Le Puy-en-Velay	Endocrinologie- diabétologie-nutrition	1
Haute Loire	CHG de Le Puy-en-Velay	Oncologie	1
Haute Loire	CHG de Brioude	Radiologie et imagerie médicale	1
Haute Loire	CHG de Brioude	Gériatrie	1
Haute Loire	CHG de Brioude	Médecine générale	1
<b>Total GHT Haute Loire</b>			<b>20</b>
Haute Savoie Pays de Gex	CHG de Gex (Pays de Gex)	Gériatrie	2
Haute Savoie Pays de Gex	CHG de Annecy-Genevois	Gériatrie	2
Haute Savoie Pays de Gex	CHG de Annecy-Genevois	Médecine et santé au travail	2
Haute Savoie Pays de Gex	CHG de Annecy-Genevois	Psychiatrie	5
Haute Savoie Pays de Gex	CHG de Rumilly	Gériatrie	1
<b>GHT Haute Savoie Pays de Gex</b>			<b>12</b>
Léman Mont Blanc	CHG de Sallanches (CHI des hôpitaux du pays du Mont Blanc)	Médecine cardiovasculaire	1
Léman Mont Blanc	CHG de Sallanches (CHI des hôpitaux du pays du Mont Blanc)	Endocrinologie- diabétologie-nutrition	1
Léman Mont Blanc	CHG de Sallanches (CHI des hôpitaux du pays du Mont Blanc)	Médecine générale	1

Léman Mont Blanc	CHG de Sallanches (CHI des hôpitaux du pays du Mont Blanc)	Anesthésie-réanimation	3
Léman Mont Blanc	CHG de Sallanches (CHI des hôpitaux du pays du Mont Blanc)	Gériatrie	2
Léman Mont Blanc	CHG de Sallanches (CHI des hôpitaux du pays du Mont Blanc)	Hépatogastro-entérologie	1
Léman Mont Blanc	CHG de Sallanches (CHI des hôpitaux du pays du Mont Blanc)	Radiologie et imagerie médicale	3
Léman Mont Blanc	CHG de Sallanches (CHI des hôpitaux du pays du Mont Blanc)	Gynécologie obstétrique	2
Léman Mont Blanc	CHG de Contamine-sur-Arve (CH Alpes-Léman)	Gériatrie	1
Léman Mont Blanc	CHG de Contamine-sur-Arve (CH Alpes-Léman)	Gynécologie obstétrique	2
Léman Mont Blanc	CHG de Contamine-sur-Arve (CH Alpes-Léman)	Hématologie	2
Léman Mont Blanc	CHG de Contamine-sur-Arve (CH Alpes-Léman)	Médecine cardiovasculaire	2
Léman Mont Blanc	CHG de Contamine-sur-Arve (CH Alpes-Léman)	Médecine d'urgence	3
Léman Mont Blanc	CHG de Contamine-sur-Arve (CH Alpes-Léman)	Oncologie	2
Léman Mont Blanc	CHG de Contamine-sur-Arve (CH Alpes-Léman)	Radiologie et imagerie médicale	2
Léman Mont Blanc	CHG de La Roche-sur-Foron (Vallée d'Arve)	Psychiatrie	6
Léman Mont Blanc	CHG de Thonon-les-Bains (Les Hôpitaux du Léman)	Hépatogastro-entérologie	2
Léman Mont Blanc	CHG de Thonon-les-Bains (Les Hôpitaux du Léman)	Médecine cardiovasculaire	2

Léman Mont Blanc	CHG de Thonon-les-Bains (Les Hôpitaux du Léman)	Médecine d'urgence	5
Léman Mont Blanc	CHG de Thonon-les-Bains (Les Hôpitaux du Léman)	Médecine générale	3
Léman Mont Blanc	CHG de Thonon-les-Bains (Les Hôpitaux du Léman)	Oncologie	2
Léman Mont Blanc	CHG de Thonon-les-Bains (Les Hôpitaux du Léman)	Radiologie et imagerie médicale	2
<b>GHT Léman Mont Blanc</b>			<b>50</b>
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Médecine générale	2
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Neurologie	1
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Chirurgie viscérale et digestive	1
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Chirurgie orthopédique et traumatologique	1
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Anesthésie-réanimation	5
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Ophtalmologie	1
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Gynécologie obstétrique	3
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Médecine d'urgence	2
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Médecine intensive-réanimation	1
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Néphrologie	1

Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Hépatogastro-entérologie	2
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Pneumologie	1
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Médecine cardiovasculaire	2
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Gériatrie	2
Loire	CHG de Annonay (CH Ardèche Nord)	Radiologie et imagerie médicale	1
Loire	CHG du Forez (Feurs - Montbrison)	Psychiatrie	2
Loire	CHG du Forez (Feurs - Montbrison)	Médecine générale	4
Loire	CHG du Forez (Feurs - Montbrison)	Anesthésie-réanimation	2
Loire	CHG du Forez (Feurs - Montbrison)	Gynécologie obstétrique	2
Loire	CHG de Roanne	Psychiatrie	2
Loire	CHG de Roanne	Anesthésie-réanimation	2
Loire	CHG de Roanne	Néphrologie	2
Loire	CHG de Roanne	Hépatogastro-entérologie	2
Loire	CHG de Roanne	Pneumologie	2
Loire	CHG de Roanne	Gériatrie	2

Loire	CHG de Saint-Chamond (hôpital du Pays de Gier)	Hépatogastro-entérologie	1
Loire	CHG de Saint-Chamond (hôpital du Pays de Gier)	Gynécologie obstétrique	2
Loire	CHG de Saint-Chamond (hôpital du Pays de Gier)	Anesthésie-réanimation	2
Loire	CHG de Firminy (CH le Corbusier)	Gynécologie obstétrique	2
Loire	CHG de Firminy (CH le Corbusier)	Anesthésie-réanimation	1
Loire	CHU de Saint-Etienne	Pneumologie	2
Loire	CHU de Saint-Etienne	Psychiatrie	12
Loire	CHU de Saint-Etienne	Oncologie	3
Loire	CHU de Saint-Etienne	Anesthésie-réanimation	7
Loire	CHU de Saint-Etienne	Urologie	2
Loire	CHU de Saint-Etienne	Radiologie et imagerie médicale	8
<b>GHT Loire</b>			<b>90</b>
Non rattaché	CHG de Bron (hôpital spécialisé Le Vinatier)	Psychiatrie	8
Non rattaché	CHG de Bron (hôpital spécialisé Le Vinatier)	Médecine générale	1
<b>Total Non rattaché</b>			<b>9</b>

Nord Dauphiné	CHG de Bourgoin-Jallieu (Pierre Oudot)	Anesthésie-réanimation	3
Nord Dauphiné	CHG de Bourgoin-Jallieu (Pierre Oudot)	Radiologie et imagerie médicale	2
Nord Dauphiné	CHG de Bourgoin-Jallieu (Pierre Oudot)	Gériatrie	2
Nord Dauphiné	CHG de Bourgoin-Jallieu (Pierre Oudot)	Pneumologie	2
Nord Dauphiné	CHG de Bourgoin-Jallieu (Pierre Oudot)	Psychiatrie	3
Nord Dauphiné	CHG de Bourgoin-Jallieu (Pierre Oudot)	Médecine générale	3
Nord Dauphiné	CHG de Bourgoin-Jallieu (Pierre Oudot)	Néphrologie	1
Nord Dauphiné	CHG de Le Pont-de-Beauvoisin	Médecine générale	2
Nord Dauphiné	CHG de Le Pont-de-Beauvoisin	Médecine d'urgence	2
Nord Dauphiné	CHG de La Tour-du-Pin	Gériatrie	1
Nord Dauphiné	CHG de Morestel (Intercommunal)	Gériatrie	1
Nord Dauphiné	CHG de Morestel (Intercommunal)	Médecine générale	1
<b>Total GHT Nord Dauphiné</b>			<b>23</b>
Rhône Centre	CHU de Lyon	Psychiatrie	3
Rhône Centre	CHU de Lyon	Oncologie radiothérapie	2

<b>Total GHT Rhône Centre</b>			<b>5</b>
Rhône Nord Beaujolais Dombes	CHG de Villefranche-sur-Saône (hôpital Nord Ouest)	Anesthésie-réanimation	5
Rhône Nord Beaujolais Dombes	CHG de Cours la Ville (centre hospitalier du Beaujolais vert)	Gériatrie	1
Rhône Nord Beaujolais Dombes	CHG de Villefranche-sur-Saône (hôpital Nord Ouest)	Médecine d'urgence	4
Rhône Nord Beaujolais Dombes	CHG de Villefranche-sur-Saône (hôpital Nord Ouest)	Médecine physique et de réadaptation	1
Rhône Nord Beaujolais Dombes	CHG de Tarare - Grandris	Gériatrie	2
<b>Total GHT Rhône Nord Beaujolais Domes</b>			<b>13</b>
Savoie Belley	CHG de Belley (CH Bugéy Sud)	Gynécologie obstétrique	1
Savoie Belley	CHG de Belley (CH Bugéy Sud)	Médecine générale	3
Savoie Belley	CHG de Belley (CH Bugéy Sud)	Gériatrie	1
Savoie Belley	CHG de Belley (CH Bugéy Sud)	Médecine d'urgence	1
Savoie Belley	CHG de Belley (CH Bugéy Sud)	Radiologie et imagerie médicale	1
Savoie Belley	CHG de Albertville-Moûtiers	Gynécologie obstétrique	1
Savoie Belley	CHG de Albertville-Moûtiers	Médecine cardiovasculaire	1
Savoie Belley	CHG de Albertville-Moûtiers	Médecine générale	3

Savoie Belley	CHG de Albertville-Moûtiers	Radiologie et imagerie médicale	1
Savoie Belley	CHG de Saint-Jean-de-Maurienne (CH de la Vallée de la Maurienne)	Médecine générale	1
Savoie Belley	CHG de Saint-Jean-de-Maurienne (CH de la Vallée de la Maurienne)	Gériatrie	2
Savoie Belley	CHG de Saint-Jean-de-Maurienne (CH de la Vallée de la Maurienne)	Hépatogastro-entérologie	1
Savoie Belley	CHG de Saint-Jean-de-Maurienne (CH de la Vallée de la Maurienne)	Médecine cardiovasculaire	1
Savoie Belley	CHG de Saint-Jean-de-Maurienne (CH de la Vallée de la Maurienne)	Médecine physique et de réadaptation	1
Savoie Belley	CHG de Saint-Jean-de-Maurienne (CH de la Vallée de la Maurienne)	Chirurgie orthopédique et traumatologique	1
Savoie Belley	CHG de Saint-Jean-de-Maurienne (CH de la Vallée de la Maurienne)	Pédiatrie	2
Savoie Belley	CHG de Saint-Jean-de-Maurienne (CH de la Vallée de la Maurienne)	Gynécologie obstétrique	2
Savoie Belley	CHG de Saint-Jean-de-Maurienne (CH de la Vallée de la Maurienne)	Anesthésie-réanimation	3
Savoie Belley	CHG de Saint-Jean-de-Maurienne (CH de la Vallée de la Maurienne)	Radiologie et imagerie médicale	2
Savoie Belley	CHG de Saint-Jean-de-Maurienne (CH de la Vallée de la Maurienne)	Médecine d'urgence	2
Savoie Belley	CHG de Bourg-Saint-Maurice	Gériatrie	1
Savoie Belley	CHG de Bourg-Saint-Maurice	Médecine générale	1
Savoie Belley	CHG de Bourg-Saint-Maurice	Gynécologie obstétrique	1

Savoie Belley	CHG de Bourg-Saint-Maurice	Anesthésie-réanimation	2
Savoie Belley	CHG de Bourg-Saint-Maurice	Radiologie et imagerie médicale	1
Savoie Belley	CHG de Bourg-Saint-Maurice	Médecine d'urgence	2
Savoie Belley	CHG de Bassens (hôpital spécialisé de la Savoie)	Psychiatrie	2
<b>Total GHT Savoie Belley</b>			<b>41</b>
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Médecine et santé au travail	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Médecine d'urgence	6
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Médecine intensive-réanimation	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Radiologie et imagerie médicale	3
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Médecine générale	7
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Odontologie polyvalente	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Psychiatrie	4
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Médecine cardiovasculaire	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Gynécologie obstétrique	3
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Pédiatrie	1

Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Anesthésie-réanimation	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Chirurgie vasculaire	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Urologie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Chirurgie orthopédique et traumatologique	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Chirurgie viscérale et digestive	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Oto-rhino-laryngologie - chirurgie cervico-faciale	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Ophtalmologie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Hépatogastro-entérologie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Néphrologie	3
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Neurologie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Endocrinologie- diabétologie-nutrition	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Médecine interne et immunologie clinique	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Hématologie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Pneumologie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Biologie médicale	1

Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Gériatrie	3
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Médecine physique et de réadaptation	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Moulins - Yzeure	Oncologie	3
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Médecine physique et de réadaptation	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Médecine d'urgence	7
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Neurologie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Hépatogastro-entérologie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Oncologie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Psychiatrie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Radiologie et imagerie médicale	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Gynécologie obstétrique	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Anesthésie-réanimation	4
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Médecine cardiovasculaire	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Néphrologie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Oto-rhino-laryngologie - chirurgie cervico-faciale	1

Territoire d'Auvergne	CHG de Montluçon Nérès-les-Bains	Gériatrie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Pneumologie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Anesthésie-réanimation	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Médecine vasculaire	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Gériatrie	3
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Endocrinologie- diabétologie-nutrition	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Oncologie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Hématologie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Neurologie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Psychiatrie	4
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Oto-rhino-laryngologie - chirurgie cervico-faciale	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Chirurgie maxillo-faciale	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Ophtalmologie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Urologie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Hépatogastro-entérologie	2

Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Médecine générale	4
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Médecine d'urgence	6
Territoire d'Auvergne	CHG de Vichy	Médecine et santé au travail	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Bourbon-l'Archambault	Médecine générale	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Ainay-le-Château (hôpital spécialisé)	Psychiatrie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Ainay-le-Château (hôpital spécialisé)	Gériatrie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Tronget (Coeur du Bourbonnais)	Médecine générale	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Tronget (Coeur du Bourbonnais)	Gériatrie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Issoire	Hépatogastro-entérologie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Issoire	Gériatrie	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Issoire	Anesthésie-réanimation	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Issoire	Radiologie et imagerie médicale	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Thiers	Gynécologie obstétrique	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Thiers	Radiologie et imagerie médicale	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Thiers	Psychiatrie	1

Territoire d'Auvergne	CHG de Thiers	Médecine générale	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Thiers	Anesthésie-réanimation	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Thiers	Médecine d'urgence	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Ambert	Radiologie et imagerie médicale	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Ambert	Médecine générale	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Ambert	Médecine d'urgence	2
Territoire d'Auvergne	CHG de Ambert	Pharmacie polyvalente et pharmacie hospitalière	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Ambert	Gériatrie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Ambert	Psychiatrie	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Riom	Radiologie et imagerie médicale	1
Territoire d'Auvergne	CHG de Riom	Médecine cardiovasculaire	1
<b>Total GHT Territoire d'Auvergne</b>			<b>149</b>
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Santé publique	1
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Médecine générale	5
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Médecine d'urgence	5

Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Médecine cardiovasculaire	2
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Dermatologie et vénérologie	1
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Médecine physique et de réadaptation	1
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Anesthésie-réanimation	4
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Oncologie	1
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Rhumatologie	1
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Endocrinologie- diabétologie-nutrition	1
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Radiologie et imagerie médicale	2
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Gériatrie	4
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Pédiatrie	1
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Chirurgie orthopédique et traumatologique	1
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Hépatogastro-entérologie	1
Val Rhône Centre	CHG de Vienne (Lucien-Hussel)	Ophthalmologie	2
Val Rhône Centre	CHG de Givors	Anesthésie-réanimation	1
Val Rhône Centre	CHG de Givors	Gynécologie obstétrique	2

Val Rhône Centre	CHG de Givors	Pédiatrie	1
Val Rhône Centre	CHG de Givors	Gériatrie	1
<b>GHT Val Rhône Centre</b>			<b>38</b>
<b>Total Général</b>			<b>726</b>



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi  
du travail et des solidarités**

Lyon, le 07 juillet 2023

**Arrêté n° 2023 – 128** relatif à l'agrément des séjours de Vacances Adaptées Organisés

**La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfète du Rhône,  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L 114 ; le code du tourisme, et notamment ses articles L 412.2, L 211-1, L 211-2

Vu le décret n° 2015-267 du 10 mars 2015 relatif à l'agrément des « vacances adaptées organisées »

Vu le décret 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi et du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Vu la circulaire n° DGCS/SD3/2010/97 du 23 mars 2010 relative à la répartition des compétences entre les agences régionales de santé et les directions régionales et départementales en charge de la cohésion sociale sur le champ de la politique du handicap ;

Vu l'arrêté 2023-44 du 30 janvier 2023 donnant délégation de signature à Madame Isabelle NOTTER directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu l'agrément de l'opérateur OXYGENE, SIRET 832 941 223 00022, prenant fin le 25 avril 2023 ;

Vu le dossier de demande de renouvellement d'agrément de l'opérateur OXYGENE, SIRET 832 941 223 00022, déclaré recevable à l'instruction le 02 mai 2023 ;

Vu les nombreux échanges par fiches navettes entre l'administration et la SAS qui n'ont pas permis d'aboutir à déclarer le dossier conforme à l'instruction N°DGCS/SD3B/2015/233 du 10 juillet 2015 ;

Vu les PV de constatation d'infraction au code du tourisme réalisés par les DDETS des ARDENNES et du PAS-DE-CALAIS des 29 et 30 juin 2023 constatant l'absence d'agrément ;

Considérant cependant l'intérêt des vacanciers bénéficiaires et les délais extrêmement contraint pour annuler les séjours se déroulant cet été ;

Sur proposition de Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

**ARRETE :**

Article 1 : L'agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées », valable sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger est accordé sur la seule période allant du 08 juillet 2023 au 31 août 2023 à l'opérateur OXYGENE, SIRET 832 941 223 00022.

Article 2 : Pendant la durée de validité de cet agrément, l'association transmettra impérativement l'ensemble des pièces manquantes à l'instruction de sa demande.

Article 3 : L'agrément pourra être retiré ou suspendu dans les conditions stipulées par l'article R. 412-17 du code du tourisme.

Article 4 : Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales, Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargées chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et notifié au bénéficiaire.

Pour la directrice régionale et par délégation

Le directeur régional délégué de la DREETS

Auvergne-Rhône-Alpes

***Signé***

Pierre BARRUEL